

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le lundi 12 février 2018 à 19 h 815, rue Bel-Air, salle 02-101

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement M. Craig Sauvé, conseiller de ville Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère de ville Mme Sophie Thiébaut, conseillère d'arrondissement M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

M. Babak Herischi, directeur d'arrondissement

Mme Caroline Thibault, secrétaire d'arrondissement

Mme Tonia Di Guglielmo, directrice – Services administratifs

M. Claude Dubois, directeur – Travaux publics

Mme Marie-Claude Leblanc, directrice - Culture, sports, loisirs et développement social

M. Louis-Henri Bourque, chef de division Permis et inspections

M. Sylvain Parent, commandant - Service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 15

10.01 - Ouverture de la séance et constatation du quorum :

A 1	9	h '	10	, le	mai	re	Ben	oit	Dorai	s ouvre	la s	éance (ub	consei	l d	l'arrond	lis	semen	t e	t cons	tate	e l	e quoru	ım.
-----	---	-----	----	------	-----	----	-----	-----	-------	---------	------	---------	----	--------	-----	----------	-----	-------	-----	--------	------	-----	---------	-----

Deux événements précèdent l'ordre du jour :

1. Le maire prononce un discours pour souligner l'implication bénévole de Mme Claudette Cazeneuve puis l'invite à signer le Livre d'or.

Projection de la vidéo « Réalisations 2017 – La rue Notre-Da	ame »
--	-------

CA18 22 0032

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Sophie Thiébaut

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU:

Que l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 10.02

CA18 22 0033

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 15 janvier 2018, à 19 h

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU:

Que le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 15 janvier 2018, à 19 h soit approuvé tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.05 - Période de commentaires des élus

Le maire Benoit Dorais aborde les sujets suivants :

- 1. Retour sur la rencontre citoyenne sur le projet d'aménagement de nouveaux parcs à Griffintown;
- 2. Tournée Métropole Amie des aînés pour mise à jour du plan d'action 5 évènements de consultation sont prévus sur le même modèle que celui de la ville-centre;
- 3. Bar Le Playground : retrait du dossier lors du dernier conseil dossier sera traité lors d'une séance spéciale le 2 mars;
- 4. Dossiers en 20.04 et 20.05 : indexation de 2% des contributions financières aux organismes.

Le conseiller Craig Sauvé aborde les sujets suivants :

- Déneigement : 50 % plus de neige que la saison dernière manque d'espace pour entreposer la neige – demande au MDDELC d'ouvrir de nouveaux sites de dépôt – priorité pour le déneigement des trottoirs – remerciements aux employés des travaux publics;
- Forum sur la sécurité dans Saint-Henri : événement en direct sur Facebook beaucoup de visionnements - beaucoup d'interactivité - important de signaler tous les problèmes de sécurité au Service de police.

La conseillère Sophie Thiébaut aborde les sujets suivants

- 1. Dossier en 20.03 : adoption du programme « Recyclo-Propre » efforts pour développer la collecte brune 2 projets dans des immeubles de plus de 8 logements dans 2 résidences de l'Office municipal d'habitation de Montréal;
- 2. Dossier en 30.03 : demande de soutien financier au programme ClimatSol-Plus pour des projets nécessitant une décontamination du terrain plusieurs parcs concernés;
- 3. Dossier en 30.04 : dépôt du bilan de l'utilisation des pesticides.

La conseillère Anne-Marie Sigouin aborde les sujets suivants

- 1. Programme pente à neige au parc Ignace-Bourget : projet d'économie sociale aménagement de sentiers de glissades;
- 2. Appel d'offres pour le réaménagement du parc Édouard-Fabre et du parc Saint-Paul;
- 3. Semaine de relâche : activités gratuites à venir dans les bibliothèques et centres culturels;
- 4. Conseil des arts de Montréal : hausse de l'investissement de la ville-centre encourager la relève diffusion des spectacles dans les quartiers 5 spectacles du Conseil des arts de Montréal à venir dans l'arrondissement:
- 5. Conseil du patrimoine : colloque annuel à venir.

10.04 - Période de questions et commentaires du public

Monsieur Derek Robertson : Chantier Turcot et réaménagement du terminus Lionel-Groulx

Monsieur explique que le bruit empiète sur la qualité de vie des citoyens qui vivent dans le secteur du chantier Turcot. Monsieur souhaite savoir si l'arrondissement peut intervenir pour améliorer la qualité de vie des résidents.

Le maire Dorais répond.

Concernant le réaménagement du terminus Lionel-Groulx et suite au dépôt des projets de la Ville de Montréal et de la STM, monsieur a noté qu'il n'ya aucun plan pour la construction d'un nouvel édicule pour accéder au métro Lionel-Groulx

Questions répondues sur place.

Monsieur Richard Sage : Parc à chien

Monsieur habite à proximité du parc Saint-Paul. Il explique que suite à la fermeture du parc Campbell, un parc canin devait être réalisé conjointement avec l'arrondissement de Verdun. Il aimerait avoir un suivi du

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

Madame Céline Masse : Bacs de recyclage et de déchets du 705, rue Bourget

Madame explique que les occupants des condos voisins mettent les bacs de recyclage et de déchets devant l'immeuble de la coopérative et sur le débarcadère pour personnes handicapées, depuis 2016. Madame voudrait savoir ce qui peut être fait pour mettre fin à cette situation.

Le maire Dorais répond.

Suivi par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine et de la Direction des travaux publics : vérifier la conformité règlementaire de la disposition des conteneurs à déchets.

Madame Ginette-Linda Boivin : stationnement dans l'arrondissement et proximité de l'éco-centre

Madame réside sur la rue Delinelle. Elle explique qu'il y a de gros problèmes au niveau du stationnement en raison de l'étroitesse de la rue et de l'interdiction de stationnement sur un côté de la rue pendant la journée. Madame souhaiterait savoir s'il serait possible d'avoir un stationnement commun pour garer les véhicules.

Le maire Dorais répond.

Madame souhaite savoir si le centre de tri sur la rue Saint-Patrick va rester là pour longtemps et si les

residents de Saint-Henri auront acces à un éco-centre plus proché.
Le maire Dorais répond.
Questions répondues sur place.
10.06 - Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens
Le maire rappelle que le rapport est versé sur le site internet de l'arrondissement.
10.07 - Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au consei d'agglomération

Le maire mentionne les dossiers concernant l'arrondissement qui sont inscrits pour adoption par le conseil municipal ou le conseil d'agglomération au mois de janvier.

10.08 - Calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération - CA

10.09 - Commentaires du public - Demande de dérogation mineure relative à la hauteur minimale de l'agrandissement du bâtiment situé au 3964, rue Saint-Jacques (dossier en 40.01)

Aucun commentaire		

Le maire fait la lecture des commissions qui siégeront au mois de février.

Motion relative aux Journées de la persévérance scolaire du 12 au 16 février 2018

Attendu l'importance de travailler à la prévention du décrochage scolaire;

Attendu les résultats encourageants des trois écoles secondaires du Sud-Ouest qui ont réussi ces dernières années à faire passer le taux de décrochage, qui s'élevait à plus de 43 %, sous le seuil des 35 %;

Attendu que la persévérance scolaire a été identifiée comme un enjeu dans le Plan d'action intégré de développement social du Sud-Ouest 2016-2020;

Attendu les diverses initiatives vouées à la réussite académique mises en œuvre depuis 2009 notamment :

- En 2011, on implantait une borne Âllo prof « un guichet d'explications scolaires » à la bibliothèque Saint-Charles:
- En 2012, le Sud-Ouest adhérait à la certification Équi T-É (équilibre travail-études) du Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec;
- En 2013, le Sud-Ouest devenait la première municipalité du Québec à hisser le drapeau aux couleurs de la persévérance scolaire au-dessus de ses édifices municipaux;
- En 2013, une première enveloppe budgétaire dédiée permettait au Sud-Ouest de soutenir les initiatives structurantes de 5 écoles du Sud-Ouest;
- Depuis 2015, une enveloppe bonifiée de 10 000 \$ permet aux élus du Sud-Ouest de soutenir un projet de nature culturelle, scientifique, ou prônant de saines habitudes de vie dans chacune des 13 écoles (primaires et secondaires) sur le territoire;

Attendu qu'une programmation spéciale d'activités visant à stimuler la persévérance scolaire est offerte dans nos installations (bibliothèques, maison de la culture Marie-Uguay, centre Georges-Vanier);

Attendu que les maisons de jeunes locales et autres partenaires tel le Comité d'action en persévérance scolaire du Sud-Ouest de Montréal (CAPSSOM) travaillent au quotidien à la réussite de nos jeunes;

Attendu que les Journées de la persévérance scolaire (JPS) constituent une occasion privilégiée pour souligner collectivement cette nécessité de s'engager auprès de nos jeunes et de les encourager dans leurs efforts vers la réussite.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaut, Alain Vaillancourt, Craig Sauvé, Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU:

De proclamer les 12, 13, 14, 15, et 16 février 2018, Journées de la persévérance scolaire sous le thème « vos gestes, un + pour leur réussite »;

Que le conseil salue l'engagement indéfectible des partenaires, des équipes-écoles, des conseils d'établissement et des organismes de participation des parents envers la réussite scolaire de nos jeunes;

D'inviter la population à participer avec les jeunes aux diverses activités et à arborer le ruban vert et blanc, couleurs de la persévérance scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ		
10.10		

Il est proposé par le conseiller Craig Sauvé, appuyé par le conseiller Alain Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 20.01 à 20.02 de l'ordre du jour.

Addenda - Autorisation de dépenses additionnelles de 78 470,44 \$ majorant ainsi la valeur totale du contrat octroyé à 9216-1686 Québec inc. de 144 868,50 \$ à 223 338,94 \$ et de 38 804,06 \$ majorant ainsi la valeur totale du contrat octroyé à Remorquage centre-ville inc. de 62 086,50 \$ à 100 890,56 \$, pour le service de remorquage pendant les opérations de déneigement de la saison 2017-2018 du secteur Saint-Paul-Émard (dossier 1172892002)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU:

D'autoriser une dépense additionnelle de 38 804,06 \$ pour le service de remorquage, pendant les opérations de déneigement de la saison 2017-2018 du secteur Saint-Paul-Émard, dans le cadre du contrat octroyé à Remorquage centre-ville inc., majorant ainsi le montant du contrat de 62 086,50 \$ à 100 890,56 \$;

D'autoriser une dépense additionnelle de 78 470,44 \$ pour le service de remorquage, pendant les opérations de déneigement de la saison 2017-2018 du secteur Saint-Paul-Émard, dans le cadre du contrat octroyé à 9216-1686 Québec inc., majorant ainsi le montant du contrat de 144 868,50 \$ à 223 338,94 \$;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera assumée entièrement par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 20.01 1172892002

CA18 22 0036

Autorisation d'une dépense additionnelle de 23 286,02 \$ pour des services de dégèlement de conduites d'aqueduc dans l'arrondissement du Sud-Ouest dans le cadre du contrat-cadre octroyé au Groupe SDM inc. majorant ainsi le montant total des dépenses de 23 119,17 \$ à 46 405,19 \$ (dossier 1187681001)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU:

D'autoriser une dépense additionnelle de 23 286,02 \$ pour des services de dégèlement de conduites d'aqueduc dans l'arrondissement du Sud-Ouest dans le cadre du contrat-cadre 16-15492 octroyé au Groupe SDM inc. majorant ainsi le montant total des dépenses de 23 119,17 \$ à 46 405,19 \$;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par le fond de l'eau qui est attribué à l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 20.02 1187681001

Il est proposé par la conseillère Sophie Thiébaut, appuyé par le conseiller Alain Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 20.03 à 20.06 de l'ordre du jour.

CA18 22 0037

Approbation d'une entente entre la Ville de Montréal et les YMCA du Québec et octroi d'une contribution financière au montant de 22 000 \$ pour le projet « Recyclo-propre », pour l'année 2018 (dossier 1187823001)

Il est proposé par Sophie Thiébaut

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver une entente entre la Ville de Montréal et Les YMCA du Québec, laquelle se termine le 31 décembre 2018, pour réaliser des interventions en gestion des matières résiduelles, dans le cadre du projet « Recyclo-propre »;

D'octroyer à l'organisme, une contribution financière non récurrente de 22 000 \$, payable en deux versements, soit un premier versement de 19 800 \$ à la remise du Plan d'action annuel et un deuxième versement de 2 200 \$ à la remise du rapport final;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 20.03 1187823001

CA18 22 0038

Addenda - Indexation des contributions financières de 2 % à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour l'année 2018, dans le cadre des conventions en vigueur, pour une augmentation totale de 21 860 \$ (dossier 1174399008)

Il est proposé par Sophie Thiébaut

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU:

D'indexer les contributions financières de 2 % à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour l'année 2018, dans le cadre des conventions en vigueur, pour une augmentation totale de 21 860 \$;

Organismes	Contributions financières	Contributions financières indexées	Indexation (\$)
Association des jeunes de la Petite-Bourgogne	60 076 \$	61 278 \$	1 202 \$
Centre culturel Georges-Vanier	55 020 \$	56 120 \$	1 100 \$
Centre Communautaire Tyndale St-Georges	20 440 \$	20 849 \$	409 \$
Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon	282 357 \$	288 004 \$	5 647 \$
Centre sportif de la Petite-Bourgogne	376 085 \$	383 607 \$	7 522 \$
Corporation l'Espoir	3 722 \$	3 796 \$	74 \$
Centre Récréatif Culturel et Sportif St-Zotique	178 419 \$	181 987 \$	3 568 \$
Maison des jeunes de Pointe Saint-Charles	21 266 \$	21 691 \$	425 \$
Maison des jeunes la Galerie	21 266 \$	21 691 \$	425 \$
Maison des jeunes l'Escampette	21 266 \$	21 691 \$	425 \$
Opération jeunesse Ville-Émard/Côte St-Paul	21 266 \$	21 691 \$	425 \$
Les YMCA du Québec - Pointe-Saint-Charles	31 898 \$	32 536 \$	638 \$
TOTAL	1 093 081 \$	1 114 941 \$	21 860 \$

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites aux interventions financières. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 20.04 1174399008

Addenda - Indexation des contributions financières de 2 % à divers organismes oeuvrant au sein de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour l'année 2018, dans le cadre des conventions en vigueur, pour une augmentation totale de 3 223 \$ (dossier 1174399007)

Il est proposé par Sophie Thiébaut

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU:

D'indexer les contributions financières de 2 % à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour l'année 2018, dans le cadre des conventions en vigueur, pour une augmentation totale de 3 223 \$;

Organismes	Contributions financières	Contributions financières indexées	Indexation (\$)
Centre d'Intégration à la vie active	17 949 \$	18 308 \$	359 \$
Loisirs Saint-Henri	14 886 \$	15 184 \$	298 \$
Prévention Sud-Ouest	123 008 \$	125 468 \$	2 460 \$
Les Scientifines	5 316 \$	5 422 \$	106 \$
TOTAL	161 159 \$	164 382 \$	3 223 \$

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 20.05 1174399007

CA18 22 0040

Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant total de 6 430 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1187859001)

Il est proposé par Sophie Thiébaut

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU:

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 6 430 \$ aux organismes énumérés cidessous, au montant indiqué en regard de chacun d'eux;

Organismes	Activités	Montants
Station-Familles	Achat de billets, spectacle-bénéfice annuel	120 \$
Coalition de la Petite- Bourgogne/Quartier en santé	Organisation de la 7 ^e édition du Gala Les Victoires de la Bourgogne	250 \$
	Achat de billets, Table de l'espoir, au profit du Programme alimentaire scolaire	300 \$
École Dollard-des-Ormeaux	Organisation de la semaine littéraire	500 \$
Black Theater Workshop	Achat de billets, gala-bénéfice (ratification)	260 \$
Film Noir au Canal	Soutien à la 4 ^e édition	5 000 \$

Et d'imputer ses dépenses conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 20.06 1187859001

Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2017 (dossier 1185106001)

Il est proposé par Sophie Thiébaut

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU:

De prendre acte du dépôt du rapport du directeur de l'arrondissement faisant état, pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2017, des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

·

CA18 22 0042

Autorisation préalable des dépenses négociées au montant de 8 529 900 \$ pour la fourniture de biens et de services d'utilité publique, selon les ententes-cadres en vigueur, pour l'exercice 2018 (dossier 1187791001)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaut

ET RÉSOLU:

D'autoriser les dépenses relatives à un service d'utilité publique, à une commande ou à un service prévu dans une entente-cadre, pour l'exercice 2018, à hauteur de 8 529 900 \$;

D'imputer les dépenses conformément aux informations financières inscrites dans le document en pièce jointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 30.02 1187791001

CA18 22 0043

Demande d'aide financière au Programme ClimatSol-Plus volet 1 pour la décontamination de quatre parcs de l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1186347003)

Il est proposé par Sophie Thiébaut

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU:

D'autoriser une demande d'aide financière au programme ClimatSol-Plus du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour les parcs suivants :

- Parc D'Argenson
- Parc du Lac-à-la-Loutre
- Parc de la Traite-des-Fourrures
- Parc Charles-Drew

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 30.03 1186347003

Dépôt du bilan annuel (2017) de l'arrondissement du Sud-Ouest sur l'utilisation des pesticides (dossier 1187193001)

Il est proposé par Sophie Thiébaut

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU:

De déposer au conseil municipal le bilan 2017 sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement, tel que prévu au paragraphe 2 de l'article 32 du Règlement sur l'utilisation de pesticides (04-041).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

·

CA18 22 0045

Demande de dérogation mineure relative à la hauteur minimale de l'agrandissement du bâtiment situé au 3964, rue Saint-Jacques (dossier 1184334002)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU:

D'accorder une dérogation mineure à l'obligation de respecter la hauteur minimale prévue à l'article 9 du Règlement d'urbanisme (01-280), afin de permettre une hauteur minimale de 1 étage pour une partie de bâtiment située à une distance de plus de quatre mètres, mesurée à partir de la façade.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 40.01 1184334002

CA18 22 0046

Avis de motion et dépôt de projet - Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019) ainsi que le Règlement de lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014) afin de modifier certaines annexes (dossier 1186347002)

La conseillère Anne-Marie Sigouin donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019) ainsi que le Règlement de lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014) afin de modifier certaines annexes, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaut

ET RÉSOLU:

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019) ainsi que le Règlement de lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014) afin de modifier certaines annexes;

Et que la consultation publique requise soit tenue le 27 février 2018 à 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement au 815, rue Bel-Air, salle 02-101.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1186347002

Il est proposé par la conseillère Sophie Thiébaut, appuyé par le conseiller Alain Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 40.03 à 40.04 de l'ordre du jour.

CA18 22 0047

Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin de modifier l'annexe N (dossier 1177580007)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 15 janvier 2018;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil d'arrondissement du 15 janvier 2018.

Il est proposé par Sophie Thiébaut

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU:

Que le conseil d'arrondissement adopte le règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin de modifier l'annexe N, qu'il soit numéroté RCA18 22003 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 40.03 1177580007

CA18 22 0048

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) (dossier 1187279001)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 15 janvier 2018;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil d'arrondissement du 15 janvier 2018.

Il est proposé par Sophie Thiébaut

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU:

Que le conseil d'arrondissement adopte le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009), qu'il soit numéroté RCA18 22004 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 40.04 1187279001

CA18 22 0049

Addenda - Adoption - Projet particulier de construction visant à modifier une disposition de la résolution CA17 220314 afin d'autoriser la construction d'une usine de traitement sur la rue Fernand-Séguin (lot 5 833 314 du cadastre du Québec) dans le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (dossier 1177580005)

Considérant que l'usine possède un programme qui ne requiert qu'une faible superficie de plancher, en comparaison à la densité prévue dans la zone;

Considérant que la superficie du site ne peut pas être réduite en raison des opérations requises et de la circulation des véhicules;

Considérant que la construction d'une plus grande superficie que celle requise par les opérations aurait des conséquences en terme de coût et d'économie d'énergie et que l'implantation d'un second usage sur le site pour occuper cette superficie supplémentaire n'est pas souhaitable pour des raisons de sécurité et d'opérations;

Considérant qu'une assemblée publique a été tenue le 18 décembre 2017;

Considérant que les dispositions susceptibles d'approbation référendaire contenues au second projet de résolution n'ont fait l'objet d'aucune demande valide de la part des personnes intéressées afin qu'un projet de résolution qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2).

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU:

D'adopter, en vertu du Règlement sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution modifiant la résolution CA17 220314, autorisant la construction d'une usine de traitement sur la rue Fernand-Séguin (lot 5 833 314 du cadastre du Québec) dans le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, par l'ajout de l'autorisation ci-dessous :

Autoriser une densité minimale de 0.22;

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, et celles de la résolution CA17 220314, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

Et d'obliger le propriétaire à respecter toutes les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent;

Les travaux de construction visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 40.05 1177580005

CA18 22 0050

Dépôt du certificat de la secrétaire d'arrondissement sur les résultats du registre du 29 janvier au 2 février 2018 - Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour la réalisation des mesures d'apaisement de la circulation de l'arrondissement (dossier 1175170008)

Il est proposé par Sophie Thiébaut

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU:

De prendre acte du dépôt du certificat de M^e Caroline Thibault, secrétaire de l'arrondissement du Sud-Ouest, attestant du résultat de la procédure d'enregistrement du 29 janvier au 2 février 2018 concernant le Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour la réalisation des mesures d'apaisement de la circulation de l'arrondissement (RCA18 22001). Lecture en a été faite au terme de la tenue du registre, à 19 h 01, au bureau de la Mairie d'arrondissement.

Ledit certificat comporte l'attestation de la secrétaire de l'arrondissement à l'effet que le registre des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire a été rendu accessible au bureau d'arrondissement du 29 janvier au 2 février 2018 de 9 h à 19 h, sans interruption. Le nombre de personnes habiles à voter étant de 55 775, le nombre requis de signatures pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire était de 5 588. Au terme de la tenue du registre, une personne habile à voter s'est légalement enregistrée. Par conséquent, le règlement RCA18 22001 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 40.06 1175170008

Dépôt du certificat de la secrétaire d'arrondissement sur les résultats du registre du 29 janvier au 2 février 2018 - Règlement autorisant un emprunt de 80 000 \$ pour l'acquisition de petits équipements pour les besoins de l'arrondissement (dossier 1175170009)

Il est proposé par Sophie Thiébaut

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU:

De prendre acte du dépôt du certificat de M^e Caroline Thibault, secrétaire de l'arrondissement du Sud-Ouest, attestant du résultat de la procédure d'enregistrement du 29 janvier au 2 février 2018 concernant le Règlement autorisant un emprunt de 80 000 \$ pour l'acquisition de petits équipements pour les besoins de l'arrondissement (RCA18 22002). Lecture en a été faite au terme de la tenue du registre, à 19 h 01, au bureau de la Mairie d'arrondissement.

Ledit certificat comporte l'attestation de la secrétaire de l'arrondissement à l'effet que le registre des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire a été rendu accessible au bureau d'arrondissement du 29 janvier au 2 février 2018 de 9 h à 19 h, sans interruption. Le nombre de personnes habiles à voter étant de 55 775, le nombre requis de signatures pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire était de 5 588. Au terme de la tenue du registre, aucune personne habile à voter ne s'est légalement enregistrée. Par conséquent, le règlement RCA18 22002 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 40.07 1175170009

CA18 22 0052

Dépôt du certificat de la secrétaire d'arrondissement sur les résultats du registre du 1er février 2018 - Projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble - Redéveloppement de l'îlot formé des rues Guy, William, Barré et du prolongement de la rue Lusignan - Projet Légado (dossier 1176347023)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du certificat de M^e Caroline Thibault, secrétaire de l'arrondissement du Sud-Ouest, attestant du résultat de la procédure d'enregistrement du 1^{er} février 2018 concernant la résolution CA18 220029 comportant les dispositions susceptibles d'approbation référendaire autorisant le redéveloppement de l'îlot formé des rues Guy, William, Barré et du prolongement de la rue Lusignan. Lecture en a été faite au terme de la tenue du registre, à 19 h 01, au bureau de la Mairie d'arrondissement.

Ledit certificat comporte l'attestation de la secrétaire de l'arrondissement à l'effet que le registre des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire a été rendu accessible au bureau d'arrondissement le 1^{er} février 2018 de 9 h à 19 h, sans interruption. Le nombre de personnes habiles à voter étant de 1124, le nombre requis de signatures pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire était de 123. Au terme de la tenue du registre, onze personnes habiles à voter se sont légalement enregistrées. Par conséquent, la résolution CA18 220029 est réputée approuvée par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 40.08 1176347023

CA18 22 0053

Ordonnances - Événements publics (dossier 1177654009)

Il est proposé par Sophie Thiébaut

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires pour les événements suivants, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Événements	Lieux	Dates
PIMJ 2018	Parc Vinet	Du 15 février au 11 mars 2018, les vendredis, de 17 h à 21 h, les samedis et dimanches, de 13 h à 17 h
PIMJ 2018	Hibernia	Du 15 février au 11 mars 2018, les vendredis, de 16 h 30 à 20 h 30, les samedis et dimanches, de 13 h à 17 h
PIMJ 2018	Ignace-Bourget	Du 15 février au 11 mars 2018, les samedis et dimanches, de 13 h à 17 h
Fête hivernale	Parc Campbell-Ouest	17 février 2018, de 13 h à 16 h
Le temps des sucres dans le parc - Adozone	Carré d'Hibernia	18 février 2018, de 12 h à 16 h
Polar Hero	Parc Angrignon	24 février 2018, de 7 h à 14 h
Bulles géantes	Carré d'Hibernia	24 février 2018, de 13 h à 15 h

En vertu du règlement suivant :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1°), (3°)).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.09 1177654009

CA18 22 0054

Demande d'ordonnance au comité exécutif, prise en vertu de l'article 54 du Règlement sur le contrôle des animaux (16-060, tel que modifié), afin d'autoriser la garde temporaire d'animaux de ferme sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest dans le cadre d'événements publics (dossier 1186748001)

Il est proposé par le conseiller Sauvé d'apporter un amendement à l'ordonnance présentée au comité exécutif.

Considérant cet amendement.

Il est proposé par Sophie Thiébaut

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU:

De recommander au comité exécutif d'édicter une ordonnance, en vertu de l'article 54 du Règlement sur le contrôle des animaux (16-060), afin d'autoriser la garde temporaire d'animaux de ferme sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest dans le cadre d'événements publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 40.10 1186748001

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, appuyé par la conseillère Sophie Thiébaut, de réunir pour fins d'études les articles 40.11à 40.15 de l'ordre du jour.

,

CA18 22 0055

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 3576, rue Notre-Dame Ouest (dossier 1184824001)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaut

ET RÉSOLU:

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par G. Geiger, architecte, déposés et estampillés en date du 14 décembre 2017 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 3576, rue Notre-Dame Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 40.11 1184824001

CA18 22 0056

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction de l'immeuble situé au 5655, rue Briand (dossier 1184824002)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaut

ET RÉSOLU:

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Valérie Buzaglo, architecte, déposés et estampillés en date du 23 octobre 2017 et du 31 janvier 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction du bâtiment situé au 5655, rue Briand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 40.12 1184824002

CA18 22 0057

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 4577, rue Saint-Jacques (dossier 1183459001)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaut

ET RÉSOLU:

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Frédéric Klein, architecte, déposés et estampillés en date du 1^{er} février 2018, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis permettant la transformation du bâtiment situé au 4577, rue Saint-Jacques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 40.13 1183459001

CA18 22 0058

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 2188, rue Wellington (dossier 1174824026)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaut

ET RÉSOLU:

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Brillmat, déposés et estampillés en date du 19 janvier 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 2188, rue Wellington.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 40.14 1174824026

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 6720, avenue Lamont (dossier 1183459002)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaut

ET RÉSOLU:

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme E. L. Concept, services d'architecture, déposés et estampillés en date du 30 janvier 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis permettant la transformation du bâtiment situé au 6720, avenue Lamont.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 40.15 1183459002

CA18 22 0060

Installation d'un débarcadère pour personnes handicapées sur la rue Hurteau, entre les rues Jolicoeur et Springland, devant le numéro civique 6332 (dossier 1187365001)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU:

D'installer des panneaux de signalisation délimitant une zone de débarcadère pour personnes handicapées, sur le côté est de la rue Hurteau, entre les rues Jolicoeur et Springland, à 150 mètres de la rue Springland, d'une longueur de 2 mètres;

Et de conserver en place toute autre réglementation déjà en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 40.16 1187365001

CA18 22 0061

Désignation du maire d'arrondissement suppléant pour une période de 10 mois (dossier 1185106002)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU:

De désigner le conseiller Alain Vaillancourt comme maire d'arrondissement suppléant pour une période de 10 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 51.01 1185106002

70.01 - Periode de questions et d	informations reservee aux conseillers
Aucun commentaire.	
70.01	
À 20 h 51, tous les points à l'ordre d	du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.
Benoit Dorais Maire d'arrondissement	Caroline Thibault Secrétaire d'arrondissement
Ce procès-verbal a été ratifié à la se	éance du conseil d'arrondissement tenue le 12 mars 2018.
Initiales Caroline Thibault	